



90, route de Luxembourg  
L-9125 Schieren  
[www.schieren.lu](http://www.schieren.lu)

Section réservée à l'administration communale

Référence projet :

Date d'introduction :

Date d'entrée en commune :

## FORMULAIRE DE DECLARATION DE TRAVAUX

Sections réservées au demandeur

COORDONNEES DU DECLARANT	
Nom et Prénom	
Numéro et rue	
Code postal et localité	
N° de téléphone	
E-mail	

DONNEES DU PROJET	
Adresse (si différente de celle du déclarant)	
Numéro(s) cadastral(aux)	
Contenance de la/des parcelle(s)	
Section	
Lieu-dit	
Les travaux concernent	<input type="checkbox"/> Le terrain <input type="checkbox"/> L'immeuble
Descriptif des travaux envisagés	
<input type="checkbox"/>	la réalisation de constructions non dédiées au séjour prolongé de personnes, tels que des garages, car-ports, serres ou abris de jardin, d'une surface construite brute comprise entre 12,00 m <sup>2</sup> et 20,00 m <sup>2</sup>
<input type="checkbox"/>	la réalisation de constructions dédiées au séjour prolongé de personnes, d'une surface construite brute inférieure à 20,00 m <sup>2</sup>
<input type="checkbox"/>	la transformation de façades telles que la création de nouvelles ouvertures ayant une surface inférieure à 5% par façade concernée
<input type="checkbox"/>	la transformation de toitures, y compris le cas échéant, la réalisation de lucarnes
<input type="checkbox"/>	la transformation de l'intérieur d'une construction ne portant pas atteinte à la structure portante du bâtiment et dont la surface construite brute concernée est comprise entre 20,00 m <sup>2</sup> et 200,00 m <sup>2</sup>
<input type="checkbox"/>	la démolition de constructions non protégées dont les gabarits hors œuvre concernés disposent d'un volume compris entre 100,00 m <sup>3</sup> et 1 000 m <sup>3</sup>
<input type="checkbox"/>	la réalisation et la transformation de clôtures d'une hauteur comprise entre 1,20 m et 2,00 m ainsi que toutes les clôtures sises à moins de 2,00 m du domaine public

<input type="checkbox"/>	la réalisation et la transformation de piscines couverte, et non couvertes, d'une surface inférieure à 10,00 m <sup>2</sup>
<input type="checkbox"/>	la réalisation et la transformation d'étangs et de piscines naturelles d'une surface comprise entre 10,00 m <sup>2</sup> et 20,00 m <sup>2</sup>
<input type="checkbox"/>	les remblais et les déblais qui génèrent une alternation en volume entre le terrain naturel et le terrain remodelé entre 10,00 m <sup>3</sup> et 50,00 m <sup>3</sup>
<input type="checkbox"/>	les changements d'affectation dont la surface nette dédiée au séjour prolongé de personnes, ne dépasse pas 20,00 m <sup>2</sup>
<input type="checkbox"/>	Autres :
Début envisagé des travaux	

*N.B. : Même si les travaux ne sont pas soumis à une autorisation de construire délivrée par le bourgmestre, cela ne dispense pas que ces travaux soient conformes aux dispositions légales et réglementaires applicables dans la commune.*

Fait à	
Le	
Signature du déclarant	

*L'Administration communale de SCHIEREN s'engage à respecter vos droits en matière de protection des données selon la législation en vigueur sur le traitement des données à caractère personnel. Ces données sont stockées et utilisées exclusivement à des fins de traitement de votre demande ou prise de contact. Après expiration du traitement de votre demande, vos données sont effacées, pourvu que vous le demandiez et que des délais de conservation légaux ne s'opposent pas à un tel effacement.*

<p><i>Reservé à l'Administration communale de SCHIEREN</i></p> <p>Date</p> <p>Vu et attesté</p>
---



**ANNEXE – DOCUMENTS MINIMUMS A FOURNIR POUR TOUTE DECLARATION DE TRAVAUX**

- Le présent formulaire dûment complété et signé par le déclarant,
- Des plans, croquis, schémas de principe avec mesures et localisation des travaux sur la parcelle/l'immeuble,
- Une notice explicative reprenant les informations non graphiques (échantillon de couleur et/ou de matériaux ou des fiches techniques sur les éléments à installer),
- Des photos de la situation existante.

*N. B. : les documents datés et signés par le maître d'ouvrage sont à présenter pliés au format DIN A4 en 1 seul exemplaire à l'administration communale.*